



**COMMUNE DE BRIATEXTE**  
**DECISION DU MAIRE**  
**N° 2024-03-20-01**

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
du TARN

Décision n° 2024-03-20-01 – Annule et remplace la décision n° 2024-03-01-01

Date : 20 mars 2024

Domaine : Subventions

**Objet : Demande de subventions – Requalification des espaces publics du centre-bourg**

Le coût de l'opération a été évalué à **1 615 417.50 € HT**, dont **1 486 980 € HT** de travaux et **128 437.50 €** d'études et de maître d'œuvre.

Le détail du coût de l'opération et le plan de financement proposé sont les suivants :

<b>COÛT ESTIMATIF DE L'OPERATION</b>	
<b>Objet de la dépense</b>	<b>Montant HT de la dépense</b>
Etudes préalables - Maître d'œuvre	128 437,50 €
Sécurisation	17 305,50 €
Mobilier de sécurisation	15 600,00 €
Travaux d'embellissement - matériaux qualitatifs	551 807,50 €
Travaux pour aménagement d'une liaison douce	53 657,80 €
Travaux de désimperméabilisation	112 012,20 €
Travaux de renaturation	109 980,00 €
Mobilier urbain	13 400,00 €
Installation de chantier et travaux préparatoires	89 981,40 €
VRD et divers	523 235,60 €
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>1 615 417,50 €</b>

<b>FINANCEMENT DE L'OPERATION</b>				
<b>Organisme</b>	<b>Dépenses éligibles</b>	<b>Montant HT des dépenses éligibles</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant subvention</b>
Etat (DSIL)	Etudes, MOE, liaison douce, désimperméabilisation, espaces verts et mobilier	433 087,50 €	35%	151 580,63 €
Conseil Régional	Etudes, MOE, travaux d'embellissement et matériaux qualitatifs, mobilier, désimperméabilisation et renaturation	931 237,20 €	11%	100 000,00 €
Conseil Départemental	Etudes, MOE, travaux d'embellissement et matériaux qualitatifs, liaisons douces, désimperméabilisation	845 915,00 €	20%	169 183,00 €
	Renaturation	109 980,00 €	30%	32 994,00 €
	Sécurisation	32 905,00 €	30%	9 871,50 €
Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet (Fonds de concours)	Etudes, MOE, travaux d'embellissement et matériaux qualitatifs, liaisons douces, désimperméabilisation, mobilier, sécurisation, renaturation	1 615 417,50 €	13%	214 960,00 €
<b>Sous-total des subventions</b>			<b>42%</b>	<b>678 589,13 €</b>
<b>Autofinancement</b>			<b>58%</b>	<b>936 828,37 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>				<b>1 615 417,50 €</b>
<b>COÛT DE L'OPERATION</b>				<b>1 615 417,50 €</b>

### Le Maire de Briatexte,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 relative aux délégations consenties en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'aide financière pouvant être attribuée par l'Etat pour soutenir les investissements des collectivités territoriales dans le cadre de la subvention DSIL et Fonds Verts.

Considérant l'aide financière pouvant être attribuée par le Conseil Régional pour l'accompagnement des projets d'aménagements des espaces publics, pour les communes en contrat Bourg-Centre.

Considérant l'aide financière pouvant être attribuée par le Conseil Départemental pour l'embellissement urbain, la renaturation et dés-imperméabilisation, l'aménagement des voies vertes et les aménagements de sécurité.

**DECIDE :**

- Article 1 : De solliciter les concours financiers :
  - ✓ de l'Etat au titre de la **dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)** aux taux de **35% pour les dépenses relatives au projet à savoir les études et coût du maître d'œuvre, les travaux d'aménagement de liaison douce, dés-imperméabilisations, de renaturation et mobiliers.**
  - ✓ du **Conseil Régional** au titre du **contrat Bourg-Centre** pour un montant de **100 000 €**,
  - ✓ du **Conseil Départemental** de **20 % pour les dépenses relatives au projet à savoir les études et coût du maître d'œuvre, les travaux d'embellissement avec matériaux qualitatifs, de dés-imperméabilisation et d'aménagement d'une liaison douce** et de **30 % pour les travaux et mobiliers de sécurisation** ainsi que les travaux de **renaturation.**
  - ✓ De la **Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet** au titre des **fonds de concours** pour un montant de **214 960 €.**
  
- Article 2 : Dit que le montant prévisionnel du projet s'élève à **1 615 417.50 € HT dont 1 486 980 € HT de travaux et 128 437.50 € d'études et de maître d'œuvre.**
  
- Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Fait à Briatexte, le 20 mars 2024

Le Maire,  
Alain GLADE

